

RELAIS ANIMAFAC : **ANIMER LE RÉSEAU LOCAL DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES**

Réseau d'échange d'expériences et centre de ressources pour les initiatives étudiantes, Animafac propose des outils de développement à près de 12 000 associations étudiantes.

Pour l'année universitaire 2013 – 2014, Animafac recrute un.e volontaire en Service Civique pour devenir relais des activités du réseau, à Perpignan.

LA MISSION

- Repérer, recenser et accompagner, seul.e ou en binôme, les associations étudiantes de votre ville.
- Identifier les spécificités et besoins des associations de votre ville afin de proposer des activités adaptées.
- Faire progresser une culture de l'échange entre les associations étudiantes par l'organisation d'événements locaux (rencontres interassociatives, formations méthodologiques, rencontres-débats, ...).
- Participer activement à l'organisation d'un événement interrégional.
- Communiquer auprès des associations étudiantes et des acteurs de la vie associative et de l'enseignement supérieur (bureaux de vie étudiante, réseau information jeunesse, ...) sur les activités et outils proposés par Animafac.
- Assurer la diffusion et l'animation de campagnes nationales sur votre territoire.

La mission commence le 1er septembre 2013 et se termine le 30 avril 2014.

La première semaine sera dédiée à une formation collective en Ile-de-France. Tout au long de la mission, vous serez accompagné.e à distance par votre tuteur qui viendra régulièrement dans votre ville pour vous aider à développer vos projets. Des déplacements fréquents sont à prévoir à Paris pour des journées de coordination (frais de déplacement et d'hébergement pris en charge).

LES CONDITIONS

- Être motivé.e et curieux.se ! Votre mission consistera en grande partie à aller vers les autres et à vous intéresser à leurs initiatives. L'organisation et l'animation d'événements nécessitent également du dynamisme et une certaine assurance.
- Avoir du temps : il s'agit d'une mission de 24 heures par semaine en moyenne. Aménageable en fonction de votre emploi du temps, bien qu'incompatible avec des études lourdes. Mieux vaut être en année de césure, ou avoir un emploi du temps léger.
- Être autonome et force de proposition : l'accompagnement par votre tuteur se fera à distance. Vous devez donc être capable de vous organiser et ne pas avoir peur de travailler seul.e, muni.e de votre téléphone (prêté par Animafac) et de votre ordinateur. Ne disposant pas d'un local dans chaque ville, il faut pouvoir travailler chez soi.
- Avoir moins de 26 ans au moment de la signature du contrat.
- Connaître le milieu associatif étudiant est un plus.

L'INDEMNITÉ

Une indemnité mensuelle de 573 € par mois est versée au volontaire qui peut exercer d'autres activités rémunérées en complément.

LE STATUT

Le Service Civique est un statut permettant à une personne, de 16 à 25 ans révolus, de s'investir à temps plein au sein d'une association pendant une période variable, tout en étant indemnisée. Renseignez-vous : www.service-civique.gouv.fr

VOUS AVEZ ENCORE DES QUESTIONS ?

Contactez-nous au 01 42 22 15 15.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ.E ?

Faites-nous parvenir votre CV ainsi qu'une lettre de motivation à : candidature_relais@animafac.net

Merci de préciser dans l'objet de votre mail la ville pour laquelle vous candidatez.